

COMMUNIQUÉ

Date : 23 janvier 2009
Aux : Membres du syndicat des cols bleus
De : Comité exécutif SCFP, local 1208
OBJET : Antécédents judiciaires

Vous recevrez prochainement de la Commission scolaire un formulaire à remplir afin de vérifier vos antécédents judiciaires. Les directions d'établissement devraient rencontrer l'ensemble des employés afin de transmettre un document explicatif qui devrait répondre à toutes interrogations.

La vérification vise:

Les personnes œuvrant ou étant appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs. Ou qui sont appelées à être en contact avec eux.

Pourquoi une vérification obligatoire?

La Loi sur l'instruction publique oblige la commission scolaire à procéder à la vérification des antécédents judiciaires de toutes les personnes salariées, afin de fournir aux élèves un milieu scolaire sécuritaire.

La vérification des antécédents judiciaires

Dans ce **formulaire de déclaration** vous devrez rapporter toute :

- Déclaration de culpabilité pour une infraction criminelle ou pénale, **sauf si un pardon a été obtenu pour cette infraction;**
- Accusation encore pendante pour une infraction criminelle ou pénale, c'est-à-dire pour laquelle un jugement n'a pas encore émis;
- Ordonnance judiciaire.

Présence d'antécédents judiciaires

Il est important de retenir que seule la présence d'un antécédent **ayant un lien avec l'emploi** est susceptible de retenir l'attention de la commission scolaire.

Il pourrait s'agir de :

- Une infraction comportant l'utilisation d'une quelconque forme de violence;
- Une infraction à caractère sexuel;
- Une infraction assimilable à un vol ou à une fraude;
- Une infraction relative aux drogues;
- Toute autre infraction pouvant faire craindre à l'intégrité et à la sécurité des élèves.

Advenant la présence d'un tel antécédent, le dossier de la personne concernée devra être soumis à une analyse. Le syndicat s'assurera auprès des ressources humaines que l'information concernant les personnes salariées sera traitée en toute confidentialité et dans le respect de vos droits.

ANTÉCÉDENTS JUDICAIRES

PROCESSUS DE VÉRIFICATION

